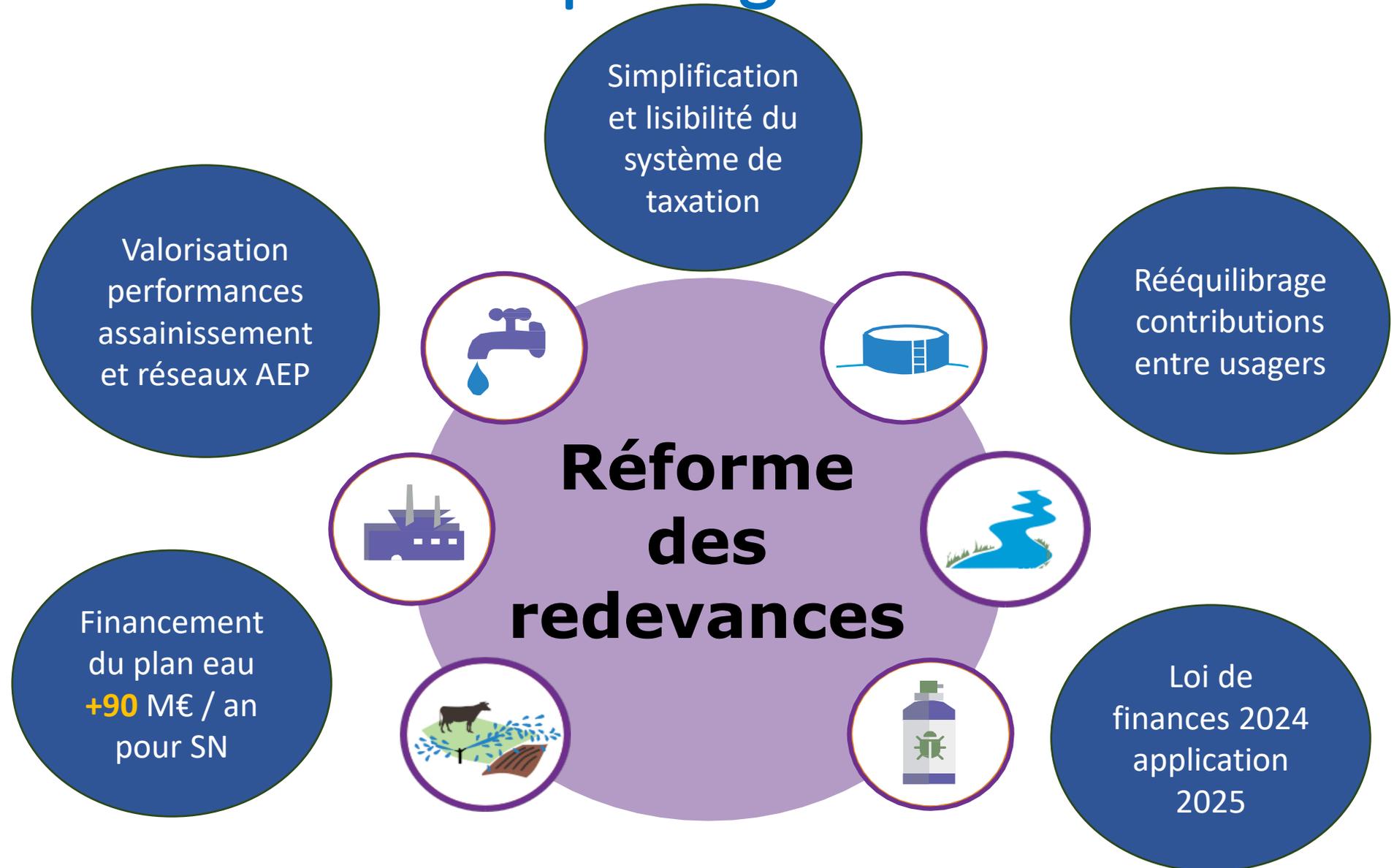




# REFORME DES REDEVANCES ET FINANCEMENT DU PLAN EAU

# Plus incitatives et mieux partagées



# Principales Mesures de la Réforme

Suppression des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.

Création d'une redevance pour consommation d'eau potable à laquelle sont assujettis tous les abonnés du réseau d'eau potable.

Création d'une redevance pour performance des réseaux d'eau potable à laquelle sont assujetties les collectivités compétentes en distribution

Création d'une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif à laquelle sont assujetties les collectivités compétentes en traitement des eaux usées

L'instauration de taux planchers pour les différents usages de la redevance prélèvement.

# Nouvelles redevances

## 1 redevance de Consommation d'eau Potable

## 2 Redevances de Performance - Eau Potable - Assainissement

- Assujettis : **abonnés domestiques et industriels** Assiette : **m<sup>3</sup> d'eau potable consommés**
- Recettes : acompte l'année N, solde l'année N+1
- Assujettis : **collectivité** compétente en distribution de l'eau potable et en assainissement collectif des eaux usées (traitement)
- Assiette :
  - **Eau potable** : m<sup>3</sup> d'eau facturés AEP
  - **Assainissement** : m<sup>3</sup> d'eau facturés au titre de l'assainissement.
- Recettes : l'année N+1

# Deux redevances incitatives

## Redevance performance réseaux AEP

Valorisation de la suppression des fuites et de la connaissance de l'état du réseau de distribution d'eau potable

$$\begin{aligned} & \text{redevance pour performance des réseaux d'eau potable} = \\ & \text{taux voté par instances agence de l'eau} \times \text{m}^3 \text{ eau potable} \\ & \text{facturés} \\ & \times (1 - [\text{COEF Performance [ 0 à 0,55]} + \text{COEF Gest Patrimoniaire [} \\ & \text{0 à 0,25]}) \end{aligned}$$

## Redevance performance systèmes assainissement

Valorisation de l'autosurveillance, du respect des objectifs de rejet et de l'efficacité épuratoire du système d'assainissement

$$\begin{aligned} & \text{redevance pour performance des systèmes assainissement} = \\ & \text{taux voté par instances agence de l'eau} \times \text{m}^3 \text{ eaux assainis} \\ & \text{facturés} \\ & \times (1 - [\text{COEF autosurveillance [ 0 à 0,3]} + \text{COEF conformité} \\ & \text{réglementaire [ 0 à 0,2]} + \text{COEF efficacité assainissement [ 0 à} \\ & \text{0,2]}) \end{aligned}$$

# Impacts redevances existantes

## Redevance Prélèvement

- Instauration de taux planchers
- Suppression du doublement dit « Grenelle »
- Majorations pour absence ou défaillance de compteur ou absence de registre

## Redevance pollution non-domestique

- Fin d'assujettissement des industriels raccordés pour tout ou partie des rejets
- Fin du basculement en pollution domestique des industriels sous le seuil
- Suppression de la publication des listes de redevables directs par l'agence

# Calendrier instances



# Chronologie de mise en œuvre

2024

- Décrets et textes d'application fixation des premiers taux des nouvelles redevances (juin 2024) .
- Sondage des collectivités potentiellement futures redevables (juin 2024)
- Information des redevables sur la réforme (septembre 2024)
- Mise à jour des conventions de reversement (avant novembre 2024)

2025

- Nouvelles redevances sur la facture d'eau (rubriques organismes publiques)
- Déclaration et instruction sur les redevances 2024 correspondant à l'ancien dispositif.
- Recettes : acomptes redevance pour consommation.

2026

- Première année de déclaration et d'instruction et encaissement des nouvelles redevances.
- Redevances pour performance avec modulation forfaitaire sur les données de l'année 2023 (= pas de différenciation de la performance des services)

2027

- Première année complète de la réforme
- Redevances pour performance avec modulation en fonction de la performance (exploitation des données de l'année 2024)